

Premiers résultats issus du questionnaire à destination des chargés d'enseignement de l'UCO

Introduction :

128 personnes ont répondu à notre questionnaire et nous les en remercions.

L'UCO compte pas moins de 950 chargés d'enseignement dont la situation est très variable : certains apparaissent dans la base des données de l'UCO comme conférenciers, d'autres effectuent plus de 400 heures annuelles. Certains sont liés avec la Catho par un CDD (les plus nombreux) qu'on leur a proposé comme un fait accompli, d'autres ont signé des CDI, d'autres encore sont en portage salarial ou facturent des prestations enfin d'autres sont mis à disposition de l'UCO par le biais de convention entre leur employeur et la Catho. La diversité des situations est également un fait au regard des réalités de travail : l'UCO est parfois l'employeur principal de nombreux collègues, qui multiplient les prestations auprès de plusieurs organismes, définissant une population où la précarité est la règle. On trouve également des chargés d'enseignement qui disposent d'un CDI à temps plein ou à temps partiel auprès de l'éducation nationale, de l'enseignement privé, d'organismes de formation ou de recherche, auprès d'établissements de santé, d'organisme de formation, de quotidiens de presse, etc. Tant et si bien qu'il ne s'agit pas d'une population homogène mais de plusieurs populations avec toutes leur réalité complexe et mouvante.

Quoiqu'il en soit, il n'en demeure pas moins que de nombreux problèmes existent :

- **Salariaux** : la rémunération des chargés d'enseignement ne tient pas compte des heures de préparation, de corrections, de conseils aux étudiants... si bien que lorsque l'on fait le compte, on s'aperçoit que parfois le fait d'enseigner coûte à cette catégorie d'enseignant plus... qu'il ne leur rapporte.
- **Statutaires** : on propose aux chargés d'enseignement des CDD d'usage à répétition et pour des activités se répétant à l'identique d'une année sur l'autre. Or la convention collective de l'UDESCA régissant les 5 cathos de France (que vous pouvez télécharger sur notre site (« onglet conventions collectives, accord » sur le panneau de droite) restreint l'utilisation de ces CDD d'usage à 18 h maximum par an, pour des activités ponctuelles réservées aux « Intervenants occasionnels ». Par ailleurs, de nombreuses décisions de la cour de cassation, de tribunaux d'appel (notamment concernant des écoles d'ingénieurs et de commerce) indiquent que ces CDD d'usage sont illégaux lorsqu'ils couvrent des besoins habituels en enseignement (voir sur notre site onglet « à retenir ») et qu'ils doivent être requalifiés en CDI.

Toutefois cette requalification en CDI ne résout pas tout aussi longtemps que l'on n'a pas défini le statut et la carrière des chargés d'enseignement, c'est en ce sens que la CGT veut travailler Ceci impose qu'une vraie réflexion s'engage avec les partenaires sociaux pour définir les conditions de travail des chargés d'enseignement.

- **Aujourd'hui l'UCO s'engage sur la voie de l'intégration des chargés d'enseignement dits « lourds », c'est à dire effectuant plus de 200 heures annuelles avec un rythme qu'il reste à définir. Les discussions qui ont lieu en ce moment laissent supposer qu'on s'achemine vers une intégration de 5 personnes par an suivant des critères combinant ancienneté et volume horaire. Ce premier pas indispensable ne concerne toutefois que 22 personnes. Pour toutes les autres (c'est à dire pour toutes celles qui n'ont pas par ailleurs un employeur principal, qui ont un statut « multi employeur », ou qui sont à temps partiel), il convient de veiller à ce que leurs droits sociaux et conditions de travail soient garanties notamment en :**
- **Garantissant leur droit à un CDI avec tous les avantages conventionnels de la convention collective**
- **Se préoccupant des questions d'évolution de carrière, d'intégration, de formation, d'évaluation des compétences**
- **En offrant des garanties en matière de prévoyance, de retraite complémentaire**
- **En rappelant les droits en cas de maladie ou de maternité (trop de chargés d'enseignement craignent de ne pas retrouver leurs heures après un arrêt prolongé)**

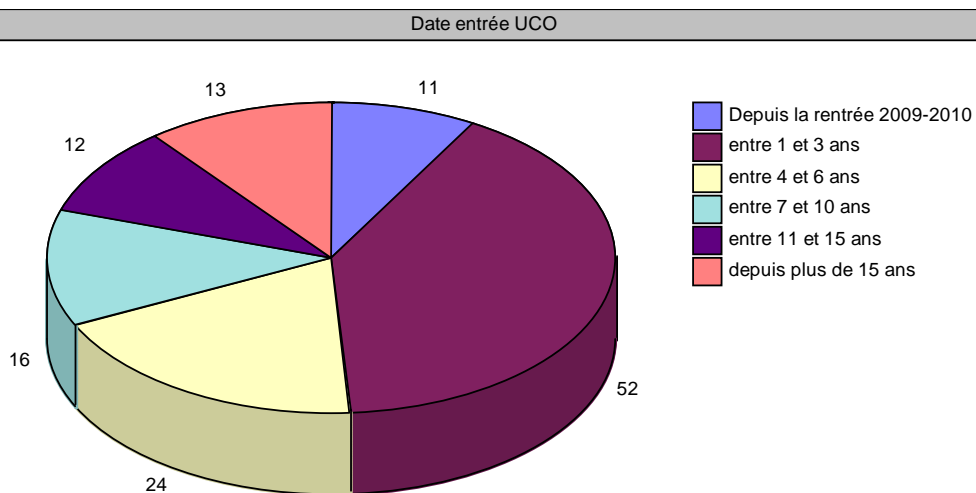
Tout cela ne saurait suffire, et nous le savons bien, c'est d'ailleurs ce que vous dites dans vos réponses au questionnaire. C'est bien souvent un appel à la dignité que vous formulez. En effet, manque de communication, difficultés matérielles en tout genre, déconsidération, sentiment d'être ballotté sans connaître les tenants et aboutissements des décisions qui s'appliquent dans les instituts, injustice et mépris de vos droits sont les maîtres mots de l'expression des chargés d'enseignement. C'est toute une posture qu'il faut changer, en s'engageant vers de bonnes pratiques de gouvernance sociales car non, un chargé d'enseignement n'est pas taillable et corvéable à merci, et oui il a des droits sociaux qu'il faut respecter surtout lorsque ceux-ci ont été actés dans un contrat de travail. Pour la CGT, cela signifie également une juste représentation dans les instances du personnel (Délégués du personnel, CHSCT, Comité d'entreprise), l'accès aux activités culturels et sociales du Comité d'entreprise, etc.

Maintenant place aux résultats du questionnaire ! Il ne faut pas y voir compte tenu du nombre de réponses et des biais induits par l'absence de représentativité statistique des répondants, une analyse scientifique. Ce n'est pas d'ailleurs ce qui était visé, nous souhaitons soulever de nombreuses situations problèmes, et leur simple existence doit être interrogée.

QUESTIONNAIRE REALISEE PAR LA CGT à l'UCO

Depuis combien d'années, travaillez-vous à l'UCO ?

Date entrée UCO	Nb. cit.	Fréq.
Depuis la rentrée 2009-2010	11	8,6%
entre 1 et 3 ans	52	40,6%
entre 4 et 6 ans	24	18,8%
entre 7 et 10 ans	16	12,5%
entre 11 et 15 ans	12	9,4%
depuis plus de 15 ans	13	10,2%
TOTAL OBS.	128	100%



Dans quel(s) institut(s), intervenez-vous ?

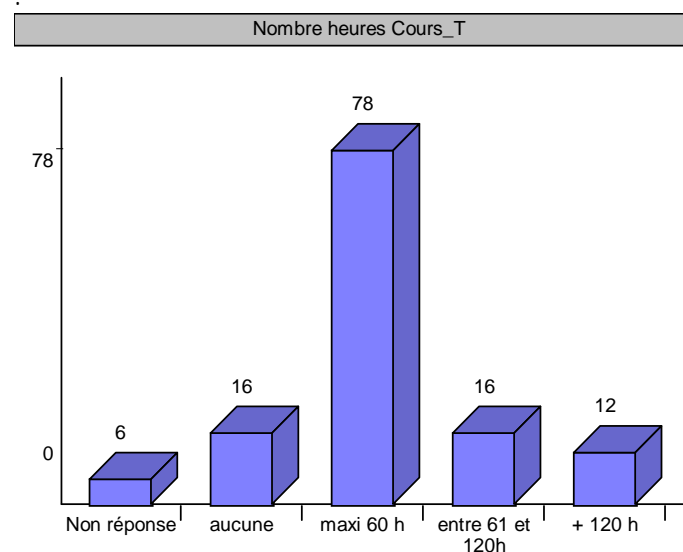
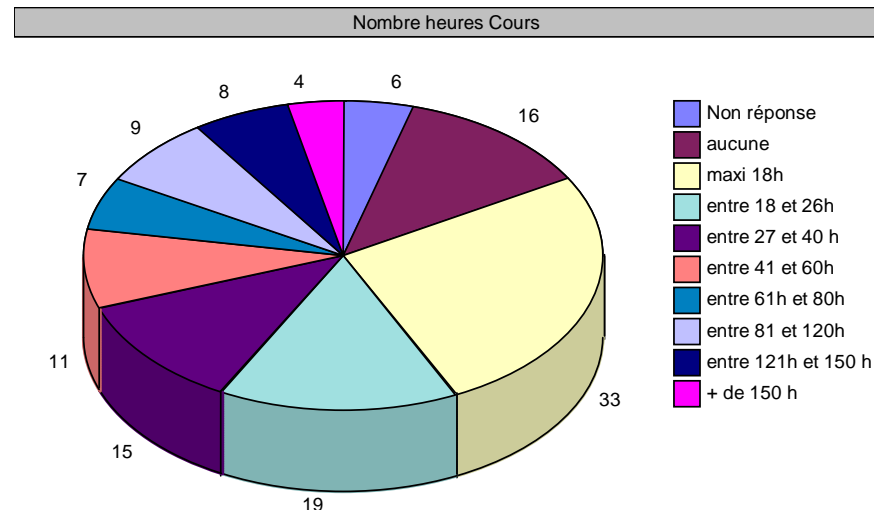
Instituts	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	0,8%
IALH	19	14,8%
ISCEA	26	20,3%
IFUCOME	13	10,2%
CIDEF	5	3,9%
IPSA	35	27,3%
IMA	6	4,7%
IBEA	13	10,2%
IPLV	11	8,6%
Faculté de théologie	2	1,6%
Autre	1	0,8%
TOTAL OBS.	128	

Nous avons choisi de détailler la question de la charge de cours pour confirmer l'existence de chargés d'enseignement « lourds » dont l'UCO est l'employeur principal mais aussi pour montrer que malgré un accord d'entreprise signé à l'époque par la seule CFTC, limitant à 150 heures les interventions, l'UCO ne s'applique pas les accords qu'elle valide. Par exemple, sur les 22 chargés d'enseignement dépassant les 200 heures, huit ont été embauchés après la signature de cet accord. Rappelons que cet accord est illégal, un récent arrêt de la cour de cassation stipule qu'un employeur ne peut pas organiser la limitation du temps de travail d'un salarié qui n'a pas atteint un temps plein.

Par ailleurs, si l'employeur est tenu de vérifier le statut des personnes qu'il embauche en leur demandant quel est leur employeur principal, il ne peut pas exiger qu'il en est un et refuser à un salarié une embauche pour ce motif.

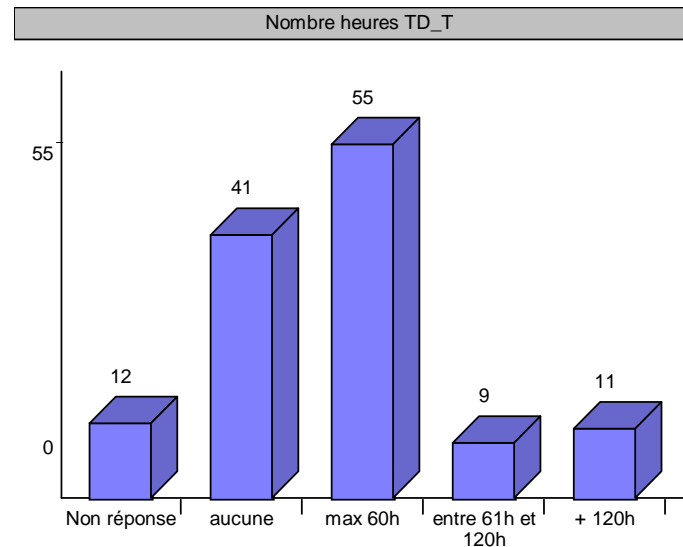
**En moyenne, combien d'heures de COURS, effectuez-vous par an à l'UCO ?
Veillez à répondre séparément pour les cours, TD, TP**

Nombre heures Cours	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	4,7%
aucune	16	12,5%
maxi 18h	33	25,8%
entre 18 et 26h	19	14,8%
entre 27 et 40 h	15	11,7%
entre 41 et 60h	11	8,6%
entre 61h et 80h	7	5,5%
entre 81 et 120h	9	7,0%
entre 121h et 150 h	8	6,3%
+ de 150 h	4	3,1%
TOTAL OBS.	128	100%



En moyenne, combien d'heures de TD, effectuez-vous par an à l'UCO ? Veillez à répondre séparément pour les cours, TD, TP

Nombre heures TD	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	12	9,4%
aucune	41	32,0%
maxi 18h	28	21,9%
entre 18 et 26h	13	10,2%
entre 27 et 40 h	5	3,9%
entre 41 et 60h	9	7,0%
entre 61h et 80h	1	0,8%
entre 81 et 120h	8	6,3%
entre 121h et 150 h	5	3,9%
+ de 150 h	6	4,7%
TOTAL OBS.	128	100%

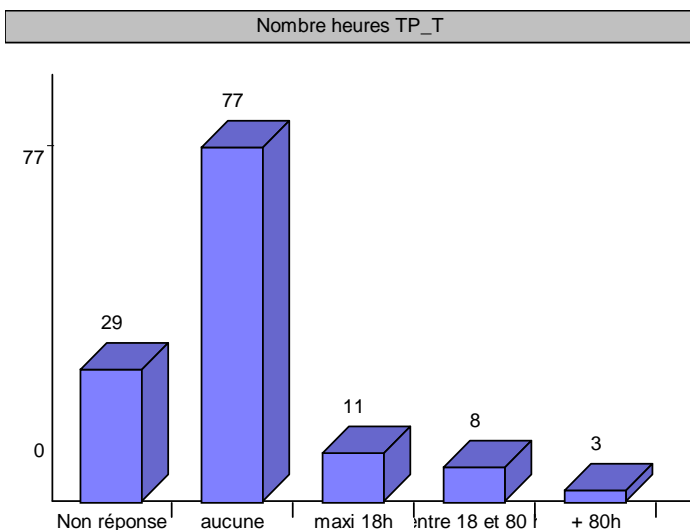


En moyenne, combien d'heures de TP, effectuez-vous par an à l'UCO ? Veillez à répondre séparément pour les cours, TD, TP

Nombre heures TP	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	29	22,7%
aucune	77	60,2%
maxi 18h	11	8,6%
entre 18 et 26h	1	0,8%
entre 27 et 40 h	2	1,6%
entre 41 et 60h	4	3,1%
entre 61h et 80h	1	0,8%
entre 81 et 120h	2	1,6%
entre 121h et 150 h	0	0,0%
+ de 150 h	1	0,8%
TOTAL OBS.	128	100%

Nombre heures TP recodée

Nombre heures TP_T	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	29	22,7%
aucune	77	60,2%
maxi 18h	11	8,6%
entre 18 et 80 h	8	6,3%
+ 80h	3	2,3%
TOTAL CIT.	128	100%



Instituts x Nombre heures Cours_T

Instituts/Nombre heures	Non réponse	aucune	maxi 60 h	entre 61 et 120h	+ 120 h	TOTAL
Non réponse	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%
IALH	0,0%	0,0%	21,8%	6,3%	8,3%	14,8%
ISCEA	16,7%	25,0%	20,5%	12,5%	25,0%	20,3%
IFUCOME	50,0%	0,0%	10,3%	12,5%	0,0%	10,2%
CIDEF	0,0%	0,0%	0,0%	12,5%	25,0%	3,9%
IPSA	16,7%	31,3%	28,2%	37,5%	8,3%	27,3%
IMA	0,0%	0,0%	5,1%	12,5%	0,0%	4,7%
IBEA	0,0%	18,8%	10,3%	12,5%	0,0%	10,2%
IPLV	0,0%	25,0%	2,6%	6,3%	33,3%	8,6%
Faculté de théologie	0,0%	0,0%	2,6%	0,0%	0,0%	1,6%
Autre	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,8%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

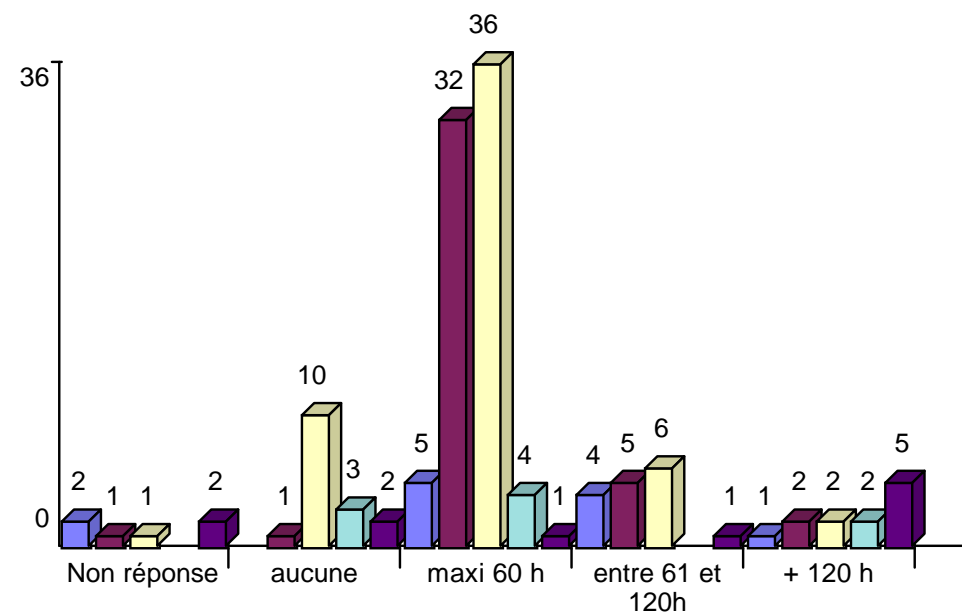
Ce tableau, avec toutes les précautions d'usage dont nous avons parlé, semble confirmer ce que nous savons par ailleurs, certains instituts, compte tenu de leurs spécificités (mise en groupe des étudiants pour favoriser les apprentissages linguistiques), à savoir le CIDEF et l'IPLV distribuent notablement plus d'heures de cours aux chargés d'enseignement. Il en va de même pour les heures de TD

Instituts x Nombre heures TD_T

Instituts/Nombre heures TD_T	Non réponse	aucune	max 60h	entre 61h et 120h	+ 120h	TOTAL
Non réponse	0,0%	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
IALH	15,8%	26,3%	52,6%	5,3%	0,0%	100%
ISCEA	3,8%	23,1%	50,0%	7,7%	15,4%	100%
IFUCOME	23,1%	53,8%	23,1%	0,0%	0,0%	100%
CIDEF	40,0%	20,0%	0,0%	0,0%	40,0%	100%
IPSA	8,6%	37,1%	40,0%	8,6%	5,7%	100%
IMA	0,0%	33,3%	50,0%	16,7%	0,0%	100%
IBEA	0,0%	23,1%	69,2%	7,7%	0,0%	100%
IPLV	9,1%	18,2%	18,2%	27,3%	27,3%	100%
Faculté de théologie	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	100%
Autre	0,0%	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
TOTAL	9,4%	32,0%	43,0%	7,0%	8,6%	100%

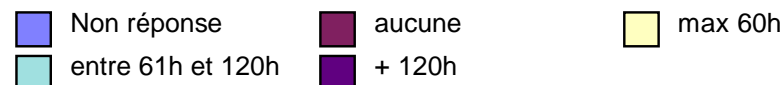
+ 120 h	8,3%	4,9%	3,6%	22,2%	45,5%	9,4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Nombre heures Cours_T x Nombre heures TD_T



Nombre heures Cours_T x Nombre heures TD_T

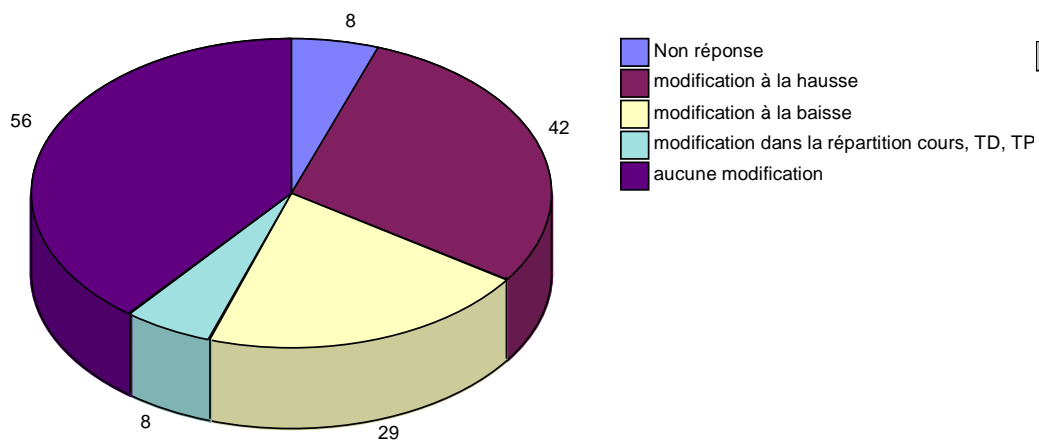
Nombre heures Cours_T/Nombre heures TD_T	Non réponse	aucune	max 60h	entre 61h et 120h	+ 120h	TOTAL
Non réponse	16,7%	2,4%	1,8%	0,0%	18,2%	4,7%
aucune	0,0%	2,4%	18,2%	33,3%	18,2%	12,5%
maxi 60 h	41,7%	78,0%	65,5%	44,4%	9,1%	60,9%
Entre 61 et 120 heures	33,3%	12,2%	10,9%	0,0%	9,1%	12,5%



Vous est-il arrivé de voir modifier votre charge horaire par l'UCO ?

Modification charges	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	8	6,3%
modification à la hausse	42	32,8%
modification à la baisse	29	22,7%
modification dans la répartition cours, TD, TP	8	6,3%
aucune modification	56	43,8%
TOTAL OBS.	128	

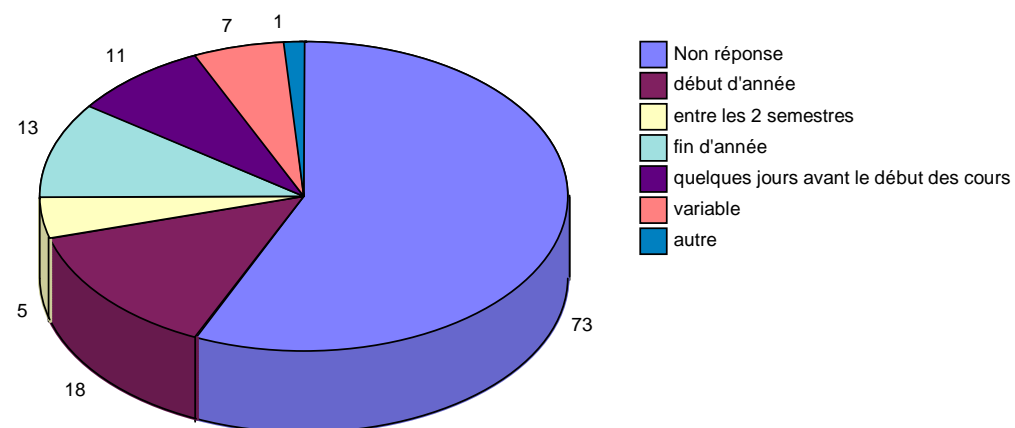
Modification charges



En cas de modification, à quel moment de l'année, avez-vous été prévenu ?

Délai prévenance modification	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	73	57,0%
début d'année	18	14,1%
entre les 2 semestres	5	3,9%
fin d'année	13	10,2%
quelques jours avant le début des cours	11	8,6%
variable	7	5,5%
autre	1	0,8%
TOTAL OBS.	128	100%

Délai prévenance modification



Raisons de la modification du contrat de travail

Nous avons choisi de présenter, sans intervention de notre part, les réponses à cette question ouverte par institut. En effet, il nous semble inutile de commenter plus avant tant les situations décrites reflètent la diversité des problèmes concrets auxquels sont confrontés les chargés d'enseignement.

IALH :

- 19 : parce que les programmes ont changé
- 30 : Disparition de certains enseignements ou modification des charges horaires de certains permanents avec incidence sur les chargés de cours
- 31 : un besoin particulier, modification de la maquette
- 32 : Beaucoup d'obligations (corrections...) pour une rémunération bien maigre, en particulier depuis la transformation de nombre d'heures de cours en TD ce qui a permis de moins rémunérer les vacataires. J'ai enseigné plus de 10 ans à l'ISCEA dont j'ai claqué la porte du jour où mes derniers cours, transformés en TD, allaient se réduire à la simple correction de rapports de stage !
- 38 : changement de maquette des cursus
- 53 : indisponibilité de l'enseignant qui assurait ce cours : je l'ai remplacé
- 59 : je ne sais pas
- 74 : Sur les cinq années passées : Modifications à la hausse par la transmission de cours par d'autres vacataires qui se désengagent. Le délai est en moyenne de deux mois. Modifications à la hausse par sollicitation de permanents : prévenu en général fin août début septembre. Modifications à la baisse au motif de ""réorganisation des plannings d'interventions"" : Parfois pas vraiment prévenu. On ne me resollicite pas."
- 83 : Certains cours ont été donnés à des permanents, d'autres ont été supprimés sans aucune raison
- 93 : ils croyaient m'avoir prévenue depuis longtemps
- 123 : je ne sais pas

ISCEA :

- 4 : Réduction du volume horaire de la matière de 12 heures à 9 heures de CM
- 8 : accepté nouvelles propositions de cours et/ou TD
- 18 : Oui, c'est du bricolage
- 36 : je ne sais pas
- 37 : variation selon le nombre d'étudiants
- 48 : désistement d'un vacataire qui avait commencé l'année
- 49 : changement de programme
- 108 : Pour remplacement d'un chargé de cours qui renonçait à sa charge
- 124 : baisse des effectifs, convention avec le rectorat
- 126 : augmentation groupes de tD ou TP

IFUCOME :

- 16 : manque de formateurs sur une formation
- 82 : Je suis vacataire, les heures que je prends en charge à l'Ifucome sont liées aux stages qui ouvrent ou pas, au nombre de stagiaires inscrits dans les formations auxquelles je participe
- 120 : pas de contrat d'heures déterminé - demande de l'UCO à l'IFUCOME selon les besoins soit en moyenne qq 20h (4 jours dans l'année)

CIDEF :

- 77 : de nouveaux cours, remplacements, surveillances d'examen
- 106 : je ne connais pas la raison
- 113 : dédoublement d'un cours trop chargé

IPSA :

- 7 : Par discussion et ajustement pédagogique négocié
- 13 : surcroît de travail des permanents, impossibilité pour les permanents d'absorber la charge de travail
- 15 changements de maquette, remplacement de collègue, dépassement d'un certain nombre de jours ?
- 60 : mouvement du personnel, non renouvellement d'intervention ponctuelle

65 : Pour la dernière modification, il m'était proposé d'assurer un enseignement à la suite du départ en retraite du précédent enseignant. Je ne sais pas si celui-ci était vacataire ou titulaire

66 : prise en charge d'un nouveau cours

67 : d'une année sur l'autre d'un commun accord avec la responsable péda

69 : remplacement d'un enseignant qui ne pouvait plus assurer ses cours (temporairement)

73 : embauche d'un autre vacataire

74 : Sur les cinq années passées : Modifications à la hausse par la transmission de cours par d'autres vacataires qui se désengagent. Le délai est en moyenne de deux mois. Modifications à la hausse par sollicitation de permanents : prévenu en général fin août début septembre. Modifications à la baisse au motif de ""réorganisation des plannings d'interventions"" : Parfois pas vraiment prévenu. On ne me resollicite pas."

85 : Un cher collègue avait trouvé intelligent de dire à la responsable (à l'époque, du DESS) que, puisque j'avais un cancer, je ne pourrais certainement pas assurer mon enseignement !

89 : sur proposition de ma part

97 : Je ne pouvais plus assurer autant de cours à l'UCO qu'à l'époque où j'étais vacataire à temps plein (ou presque), ou PAT à l'Université d'Angers

10 : 1) En 2007-2008, pour augmenter pour temps de travail global à l'ISCEA. 2) En 2008-2009, à l'ISCEA en vue d'augmenter mes heures de cours dans le volume global de mes heures d'intervention, mieux les répartir, les harmoniser avec les trois autres intervenants du modules dans lequel j'interviens (auparavant j'avais plus d'heures de TD, maintenant plus d'heures de Cours sans changement de volume global). 3) En 2008-2009, proposition d'intervention à l'IPSA en complément.

111 : pour des raisons budgétaires

122 : Nombre d'heures fixe 36, qui ne bouge plus depuis plusieurs années. La correction de chaque mémoire d'analyse de la pratique (Master 1) compte pour 1 heure de cours. Le nombre de mémoires corrigés est donc variable d'une année sur l'autre, selon aussi le nombre de jurys constitués. Heures de cours fixes(en séminaire) :36 heures

IMA :

15 : changement de maquette, remplacement de collègue, dépassement d'un certain nombre de jours ?

Document réalisé par la délégation CGT à l'UCO

42 : j'ai commencé par 30h, puis c'est tombé à 24h. Je ne sais pas pourquoi mais en effet, il est noté 12h de cours et 12h de td. Ce qui est extraordinaire c'est l'augmentation de salaire 39.95€ suite à 2 ans à 39.94€... C'est toujours mieux qu'à l'ESSCA où j'ai le même taux horaire depuis 5ans.....

52 : diminution de la charge d'un professeur de l'UCO

IBEA :

3 : Pallier l'absence d'un collègue (absence pour un arrêt maladie

15 : changement de maquette, remplacement de collègue, dépassement d'un certain nombre de jours ?

115 : plus d'étudiants inscrits

127 : C'était en 2007/2008. J'ai été prévenue oralement, je ne me souviens plus dans quel délai, mais bien après la signature du contrat. On m'a dit qu'un professeur permanent, de retour de congé maladie, avait une charge d'enseignement insuffisante et de ce fait on lui a attribué 8 h de TD prévues dans mon contrat.

IPLV :

6 : nombre suffisant d'étudiants

24 : pas toujours connues

29 : j'ai demandé plus d'heures

44 : reprise d'un cours

88 : ma demande du mois de juin

95 : J'attends toujours la confirmation pour mes horaires pour le 2eme semestre" "il manquait des enseignants au dernier moment, on attend des emplois du temps des autres chargé d'enseignements

116 : lorsque les différents groupes sont formés

Autre

81 : Mon cours tombait le 12/11, pendant les vacances. On ne m'a pas proposé de le remplacer

Le CDD d'usage étant proposé aux chargés d'enseignement d'une manière quasi automatique au mépris du droit social comme nous l'avons souligné, la plupart des répondants déclare que celui-ci leur a été imposé, et pour certains, compte tenu de la précarité qui caractérise leur activité, il leur est apparu impossible de questionner l'employeur à ce sujet : si on veut du travail, on signe ce qui nous est imposé.

Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que 30 personnes déclarent ne pas savoir quel type de contrat de travail elles ont signé.

Rappelons toutefois, que bon nombre de Chargés d'enseignement sont en CDI de fait, et que l'UCO, il y a quelques années leur a présenté un CCD d'usage en sachant parfaitement qu'il était illégal. La CGT a défendu une chargée d'enseignement aux prud'hommes dont le CDD d'usage a été requalifié en CDI, jugement confirmé par la cour de cassation.

Enfin, nous nous interrogeons sur la prise en compte des personnes mises à disposition par leur structure par convention auprès de l'UCO. Sont-elles ou non comptabilisées dans l'effectif des salariés de l'UCO comme la loi l'impose pour déterminer les seuils en matière d'élection des représentants du personnel ?

Type contrat de travail

Votre contrat de travail est :

Type contrat de travail	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	3	2,3%
CDI	4	3,1%
CDD d'usage	76	59,4%
CD2I	2	1,6%
portage salarial	1	0,8%
prestations, honoraires	5	3,9%
convention	4	3,1%
Vous ne savez pas	30	23,4%
Autre	3	2,3%
TOTAL OBS.	128	100%

Document réalisé par la délégation CGT à l'UCO

Avez-vous "choisi" ce contrat de travail ?

Choix contrat de travail	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	8	6,3%
Oui	22	17,2%
Non	98	76,6%
TOTAL OBS.	128	100%

Raisons choix contrat

raisons choix contrat	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	63	49,2%
c'est imposé	46	35,9%
statut multi-employeur	1	0,8%
profession libérale, indépendant	2	1,6%
mise à disposition	3	2,3%
ça me convient	11	8,6%
portage salarial	1	0,8%
autre	1	0,8%
TOTAL OBS.	128	100%

L'UCO est-il votre employeur principal ?

UCO employeur principal	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	4,7%
Oui	22	17,2%
Non	100	78,1%
TOTAL OBS.	128	100%

22 personnes sur 178 ont répondu que l'UCO est leur employeur principal. Nous ne pouvons pas extrapoler sur l'ensemble des chargés d'enseignement, il y a fort à parier toutefois que dans la réalité, elles sont beaucoup plus nombreuses.

Si non quel est votre employeur ?

désignation employeur	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	35	27,3%
enseignement public secondaire	16	12,5%
enseignement privé secondaire	13	10,2%
université	24	18,8%
institut formation	5	3,9%
secteur associatif	7	5,5%
travailleur indépendant	9	7,0%
entreprise privé	5	3,9%
autre	14	10,9%
TOTAL OBS.	128	100%

Si non quelles sont vos fonctions ?

fonctions employeur principal	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	55	43,0%
enseignant	30	23,4%
formateur	10	7,8%
vacataires	7	5,5%
professionnel de la santé,	4	3,1%
recherche	7	5,5%
ressources humaines	1	0,8%
autre	14	10,9%
TOTAL OBS.	128	100%

Intervenez-vous dans d'autres établissements d'enseignement ?

Intervention établissement enseignement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	12	9,4%
Oui	73	57,0%
Non	43	33,6%
TOTAL OBS.	128	100%

Dans quels établissements d'enseignement intervenez-vous ?

type établissement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	66	51,6%
Enseignement privé	6	4,7%
enseignement public	7	5,5%
enseignement supérieur	40	31,3%
formation	12	9,4%
travailleurs sociaux	6	4,7%
autres	4	3,1%
TOTAL OBS.	128	

En dehors des tâches d'enseignement, exercez vous des activités telles que :

Activités annexes	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	73	57,0%
encadrement de stage	3	2,3%
suivi de mémoire, de projet d'étudiants	13	10,2%
participation à des jurys	16	12,5%
réunion pédagogiques avec les permanents	11	8,6%
coordination d'année	3	2,3%
coordination TP, TD	3	2,3%
participation à un groupe de recherche de l'UCO	9	7,0%
Autre	1	0,8%
TOTAL OBS.	128	

La convention collective de l'UDESCA est formelle : les chargés d'enseignements ont pour seules missions les cours, corrections de copie, participations aux réunions pédagogiques et surveillance d'examen. Elle se fait très discrète sur la rémunération des tâches hors enseignement. La réalité est plus multiforme et

Document réalisé par la délégation CGT à l'UCO

plaide pour la sécurisation du statut des chargés d'enseignement et l'intégration d'un certain nombre d'entre eux, puisque outre ces activités « obligatoires », le questionnaire montre qu'ils assument aussi des suivis de mémoire, de projets d'étudiants, qu'ils coordonnent parfois TD et TP, qu'ils peuvent avoir des responsabilités de coordination d'année ou bien participer à un groupe de recherche de l'UCO.

Participez-vous ou avez-vous participé à la réflexion sur la conception des maquettes LMD ?

Participation LMD	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	4,7%
Oui	9	7,0%
Non	113	88,3%
TOTAL OBS.	128	100%

La réponse à cette question à de quoi étonner ! Tout se passe comme si les chargés d'enseignement qui sont soumis aux modifications induites par la mise en place du LMD et le renouvellement quadriennal des maquettes, étaient exclus de la réflexion sur leur conception. Et pourtant, ils en ont les compétences(cf. tableau sur les diplômes des chargés d'enseignement qui parfois sont aussi des professionnels dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, privés ou publics)

Souhaitez-vous être convié à des réunions pédagogiques?

Réunions pédagogiques	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	7,0%
Oui	63	49,2%
Non	56	43,8%
TOTAL OBS.	128	100%

A première vue, on pourrait s'étonner de l'absence de motivation à participer aux réunions pédagogiques organisées au sein des instituts.... Cependant lorsque l'on sait que pour la participation des chargés d'enseignement, déjà sous-payés, se fait sur la base du bénévolat, on ne peut que comprendre leur tiédeur !

D'une manière générale, diriez-vous que vous disposez de suffisamment d'informations en provenance de l'UCO ?

Information UCO	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	4,7%
Oui	56	43,8%
Non	66	51,6%
TOTAL OBS.	128	100%

D'une manière générale, diriez-vous que vous disposez de suffisamment d'informations en provenance de ou des Instituts où vous intervenez ?

Informations Institut	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	12	9,4%
Oui	75	58,6%
Non	41	32,0%
TOTAL OBS.	128	100%

Vous êtes

Sexe	Nb. cit.	Fréq.
un homme	63	49,2%
une femme	65	50,8%
TOTAL OBS.	128	100%

Vous avez ?

Age	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	1,6%
- moins de 26 ans	2	1,6%
entre 26 et 30 ans	14	10,9%
entre 31 et 35 ans	23	18,0%
entre 36 et 40 ans	20	15,6%
entre 41 et 45 ans	22	17,2%
entre 46 et 50 ans	18	14,1%
entre 51 et 55 ans	13	10,2%
plus de 55 ans	14	10,9%
TOTAL OBS.	128	100%

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

Diplôme	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	7	5,5%
Licence	11	8,6%
Maîtrise ou Master 1	17	13,3%
agrégation	3	2,3%
DESS, DEA, Master	42	32,8%
Doctorat 3ème cycle ou équivalent	36	28,1%
Doctorat d'Etat, HDR	9	7,0%
Autre	3	2,3%
TOTAL OBS.	128	100%

Discipline du diplôme

discipline formation	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	17	13,3%
lettres	15	11,7%
langues	10	7,8%
sciences "dures",	17	13,3%
sciences de l'éducation	13	10,2%
sciences sociales	22	17,2%
psychologie	11	8,6%
histoire, géographie	9	7,0%
autre	14	10,9%
TOTAL OBS.	128	100%

En moyenne, quel revenu annuel tirez-vous de votre activité à l'UCO ?

Revenus UCO	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	4,7%
moins de 500 euros	28	21,9%
entre 501 et 1000 euros	27	21,1%
entre 1001 et 2000 euros	21	16,4%
entre 2001 et 4000 euros	27	21,1%
entre 4001 et 6000 euros	9	7,0%
entre 6001 et 8000 euros	3	2,3%
entre 8001 et 10 000 euros	4	3,1%
entre 10 001 et 15 000 euros	1	0,8%
+ de 15 000 euros	2	1,6%
TOTAL OBS.	128	100%

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Là encore, nous nous effacerons pour laisser la parole aux témoignages des chargés d'enseignement qui ne surprendront pas ceux qui ont répondu au questionnaire.

A les lire, nous avons le sentiment d'un immense gâchis organisationnel, humain et social.

Nous voudrions citer le témoignage d'une chargée d'enseignement qui a jeté l'éponge récemment et décidé de ne pas renouveler ses interventions :

« Après avoir été surchargée de constructions de cours importants, de corrections, et d'actions bénévoles, des opacités de système et de personnes ont généré une suppression progressive de mes cours sans qu'aucune discussion sur les contenus ne me soit proposée... qu'aucun travail d'équipe ne soit harmonisé. Aujourd'hui, j'œuvre à me remettre de cette situation et je souhaite travailler ma thèse en paix sans que des ramifications de réseau viennent influencer sur mon existence. Pour cette raison, j'ai choisi le silence et la dignité ».

IALH :

5 : Salaire identique d'année en année avec un taux horaire très faible (environ 28€/TD et 38€/h brut cours !). Indemnités kilométriques faibles, rémunérations des corrections très opaques et vraiment symboliques en regard de la masse de travail que cela représente... Mes interventions à l'UCO ne sont donc vraiment pas motivées par l'argent !

30 : Beaucoup d'obligations (corrections...) pour une rémunération bien maigre, en particulier depuis la transformation de nombre d'heures de cours en TD ce qui a permis de moins rémunérer les vacataires. J'ai enseigné plus de 10 ans à l'ISCEA dont j'ai claqué la porte du jour où mes derniers cours, transformés en TD, allaient se réduire à la simple correction de rapports de stage !

32 : absence d'information, impression de gestion à court terme sans vue d'ensemble, non reconnaissance de mes qualités, impression d'être court-circuité par un permanent, impossibilité de négocier un meilleur contrat, statut peu valorisant

38 : L'organisation des plannings, mais pour partie cette difficulté est de mon fait. Il est difficile parfois de concilier mon planning professionnel et les plannings des cours

39 : Le montant extrêmement bas de la rémunération, les conditions matérielles difficiles

53 : difficulté de nature statutaire : j'accumule l'ancienneté et les heures, et je suis toujours en CDD d'usage...

54 : Les heures effectuées à l'UCO ne sont pas prise en compte dans mon emploi du temps général d'enseignement et la rémunération ne tient pas compte de mon statut à l'éducation nationale

56 : pas de difficultés particulières

74 : La précarité et l'absence de stabilité des interventions (volume) est une difficulté majeure. Cependant, je savais que cela était une des conditions de mon activité professionnelle. J'assume. Serait toutefois souhaitable, plus d'anticipation en cas de suppression d'interventions, plus de clarté et de transparence dans l'annonce de ces suppressions et de leurs raisons

83 : manque total d'information, mise à l'écart délibérée

91 : trop peu d'heures annuelles, statut de vacataire précaire

99 : Problème de salle Problèmes liés à un certain isolement par rapport aux autres enseignants

123 : Pas assez de liens avec les permanents et les autres chargés d'enseignement de l'institut. Pas assez d'informations sur la vie de l'institut et de l'UCO en général.

ISCEA :

4 : statutaire

8 : problèmes d'attention, de discipline venant des étudiants

18 : tout le monde se fiche de savoir ce qui se passe exactement dans mes cours

26 : CONTRAT SIGNE APRES AVOIR DEBUTE LES INTERVENTIONS - DIFFICULTE POUR EFFECTUER LES PHOTOCOPIES NECESSAIRES AUX INTERVENTIONS

27 : secrétariat fermé lorsque j'interviens donc difficile de réserver du matériel par exemple (rétroprojecteur...)

28 : peu voir pas de contact

34 : Fonctionnement des salles et du matériel (ex : amphi), il faut aller à la pêche aux infos. Je connaissais le fonctionnement de l'université, je sais à qui m'adresser en cas de problème, je pense que ce n'est pas le cas pour tout le monde

36 : Très peu de communication sur la coordination et l'organisation, sauf à mon initiative

40 : des difficultés matérielles, les clés pour les vidéo projecteurs

48 : manque de salles adaptées. Changements imprévus

49 : Peu de reconnaissance au début mais c'est meilleur maintenant, vous êtes qu'un vacataire

94 : Investissement fort pour quelques heures de cours : conception, travail de liaison, secrétariat, organisation, mails.

104 : plutôt logistique: savoir trouver la salle, avoir un vidéoprojecteur, trouver un interlocuteur tôt le matin si quelque chose ne marche pas

110 : Mon statut implique que je déclare mes heures aux ASSEDIC et que je sois en mesure de les prouver. Or il y a un décalage entre les heures effectuées et le règlement. La première année, le service concerné laisse entendre qu'on pose problème alors que c'est l'organisme qui n'est pas capable d'assurer le paiement normal de ses salariés. Cette année, l'accueil a été meilleur... Merci de continuer à sensibiliser tout le monde sur nos conditions. Autre difficulté : savoir si notre cours a bien lieu dans la salle prévue. Le lien donné sur le livret d'accueil n'était pas le bon. Demander à un secrétariat a été presque ressenti comme une offense alors que je cours partout pour pouvoir survivre.

114 : Très peu de relations avec les autres enseignants du même Master, et avec les enseignants et le personnel de l'UCO en général. J'ai mis 2 ans à apprendre à m'y débrouiller seule concrètement (repas, etc.)

121 : Stabilité professionnelle Charge de travail importante (fac à face) et pourtant manque de reconnaissance puisque nous ne sommes QUE des vacataires (enseignants de seconde zone). Nous ne sommes pas reconnu en tant que personnel à part entière de l'UCO, mais plutôt comme des intervenants extérieurs, alors que parfois, notre présence à l'UCO est plus importante que les enseignants permanents

126 : Statut précaire (contrats renouvelables) Interventions dans plusieurs instituts sans avoir de bureau, de casier, de poste de téléphone, etc. comme un enseignant permanent en dépit d'une grande sollicitation des étudiants. Statut précaire (contrats renouvelables)

IFUCOME :

57 : Les heures de cours magistral sont payées de manière vraiment très faibles, bien inférieures à ce qu'elles sont payées dans l'université publique (moins de 45 euros brut de l'heure, pour des cours magistraux, au plus haut niveau d'enseignement - agrégation, agrégation interne)

61 : Quand on a très peu d'heures, on se retrouve dans la situation où les réunions de préparation puis de bilan (réunion non rémunérées) occupent plus de place que le temps d'intervention ponctuelle! Les liens avec la pilote de formation sont quasi inexistantes. Je n'étais pas présente (chez autre employeur) à la préparation en début d'année, depuis je n'ai pas de nouvelle, je ne sais même pas si je suis maintenue! Toujours à moi de relancer. Faut être motivée pour continuer de bosser à l'IFUCOME! L'année passée, on a même oublié de me rémunérer et j'ai dû le prouver pour l'être enfin!

75 : Statutaire, compensation des frais de déplacements: AVIGNON-ANGERS qui me font perdre 2x6heures (A/R) de déplacements

82 : Difficultés d'organisation liées au fait que je ne suis que de passage à l'Ifucome

92 : Long délai de paiement des prestations ou remboursements de frais

CIDEF :

77 : des CDD à répétition - aucune certitude par rapport au futur- Ils embauchent régulièrement de nouveaux enseignants alors qu'il y a de nombreux vacataires qui souhaiteraient avoir plus de cours. (Limitation à 150 heures de travail par an). - pas de congés payés, - lorsque nous sommes en arrêt maladie, nous ne percevons pas d'indemnité

106 : Je ne comprends pas pourquoi la charge de travail est limitée

113 : Je ne connais pas encore tous mes collègues. Nous avons bientôt une réunion qui va me permettre de mieux les connaître et travailler ensemble

IPSA :

1 : l'absence de rémunération l'été et une rémunération qui au vu du temps de préparation des cours n'est guère élevée

2 : essentiellement des difficultés liées aux prescriptions : elles sont très faibles, et lorsqu'il y en a, elles sont contradictoires du coup, le travail devient une affaire personnelle

7 : La complexité administrative et la non formalisation explicite des procédures et des savoirs

13 : "statut CDII + précaire que CDD ;non prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération bien que comptabilisée ; nature du contrat= frein à l'implication dans les instituts,"

15 : aucune reconnaissance de l'ancienneté, ni de reconnaissance de la part des instituts

60 : "- des conditions d'emploi lamentables, - aucun lieu pour les enseignants vacataires, qui permettrait d'avoir accès à un ordinateur, une imprimante, un porte-manteau !!!

- aucun travail d'équipe

- peu d'informations sur l'organisation des enseignements dans l'institut (IPSA), des personnes références

- des informations données par téléphone, sans mail de confirmation (responsable des études ipsa)

- des enseignants qui vous contactent pour des charges de cours, puis ne répondent plus à vos messages (ISCEA)

62 : difficultés de coordination entre les différents chargés de cours

63 : J'ai eu de nombreuses difficultés la première année afin d'avoir simplement une salle pour faire cours (informatique). Je me suis arraché les cheveux presque à chaque fois pour récupérer une salle libre, renvoyé entre les différents instituts etc. J'ai eu plus d'une occasion de déplorer l'incroyable balkanisation institutionnelle de l'UCO. Avec quelques a priori, je m'attendais à quelque chose de beaucoup mieux géré que cela. Cette année, les choses ont été mieux organisées et cela va beaucoup mieux.

64 : la reconnaissance concrètement témoignée du travail fourni

65 : "Jusqu'à cette année, je facturais mes prestations (je suis professionnel libéral) ce qui est moins rémunérateur puisque ma rémunération nette ne correspond alors qu'à environ 50% des 58 € nets de l'heure facturée (le montant facturé vient en effet s'ajouter à mon chiffre d'affaire et donc à l'assiette de mes cotisations).

Avec un 3e cours depuis cette année 2009, l'effet sur l'assiette est un peu plus important et donc je me préoccupe davantage de la (toute relative) rentabilité de cette activité mais aussi d'institutionnaliser ma relation avec l'IPSA et UCO. En effet, apparaissant comme prestataire et non pas salarié, je ne suis pas dans les fichiers qui rendent destinataire d'un minimum d'information sur l'UCO dont je découvre l'actualité dans les journaux. En fait, je n'existe pas beaucoup plus jusqu'ici, qu'un fournisseur de papier toilette ou de café ! Ma demande de passage au salariat est en cours (j'ai encore un CV et une pièce administrative à adresser). J'imagine donc que cet état va changer. Pour ce qui est de la rémunération, elle reste relativement symbolique : en effet un cours magistral exige beaucoup de préparation (actualisation notamment, valorisation des ressources documentaires de l'UCO, etc.) et le paiement de l'heure de cours magistral couvre également la fastidieuse recherche de salle et d'équipement puis de réponse aux questions des étudiants à l'issue du cours ou à leurs nombreuses sollicitations en dehors de ces vacances, ainsi qu'à celle de l'université : réunion de coordination annuelle. Source perpétuelle d'étonnement : la correction pour 39 € d'une total d'environ, si mes souvenirs sont exacts, 28 copies d'examen de master. Étonnement car c'est une tâche à fort enjeu et forte valeur-ajoutée, qui est, en définitive rémunérée que 2 ou 3 de l'heure sans compter le temps pour aller chercher ces copies et les remettre (j'ai d'ailleurs renoncé à émettre la toute petite facture correspondante, ce qui m'évitera de passer du temps à émettre la facture, la transmettre, la comptabiliser, etc. pour en définitive gagner au mieux 18 €)... Au final la rémunération d'un cours de 18h tient pour une grande part, de l'engagement et de l'intérêt personnel que de la rentabilité, d'autant que pour un Document réalisé par la délégation CGT à l'UCO

professionnel libéral comme une entreprise, le montant facturé ne rémunère pas que le temps passé mais doit également contribué au financement des jours de non activité (congés et période de basse activité ou d'opération de gestion commerciale et comptable) !" Une petite remarque : quel gâchis que cette gestion. L'UCO a étendu son patrimoine à entretenir, avec le bâtiment de l'IMA de la rue Rabelais puis se concentre maintenant sur l'église Saint -Thomas, si j'ai bien compris le Courrier de l'Ouest. L'UCO aurait dû depuis longtemps anticiper la baisse inexorable de la démographie étudiante, concentrer son emprise foncière principale, limiter ainsi ses frais de fonctionnement (je frémis déjà pour le chauffage de l'église) et destiner ses quelques maigres revenus à l'essentiel : la rémunération et l'animation des savoirs (recherche, enseignants, etc.) et l'allocation de bourse de recherche aux étudiants ! Quelle manque de vision stratégique: l'IMA avait sa place sur l'emprise des jardins ou ce qu'il en reste, ses terrains et ceux de l'église pouvait être revendus et constituer de solides réserves financières... Et que dire de la bombe à retardement de l'entretien et de la réfection du grand bâtiment (je ne me souviens plus son nom) avec les amphis etc ! Un établissement d'enseignement n'est occupé que moins de 20 % d'une année. En ce début de 21e siècle électronique et dématérialisé, ce temps d'occupation ne peut que se réduire et les coûts financiers et environnementaux de cette implantation ne peuvent que devenir insupportables ! L'UCO crée une DRH, bravo, elle se met à l'heure du 20e siècle mais il est urgent qu'elle regarde loin loin devant

66 : pas de difficultés particulières, faible volume horaire

68 : Méconnaissance du cadre dans lequel ces interventions se font : quel statut, quelle rémunération peut être demandée, etc.

72 : Je ne suis pas informée de mon statut...je n'ai été informée il n'y a que 2 semaines que l'UCO me réembauchait pour le second semestre de l'année !!!

73 : Je suis très satisfaite à l'IPSA. Par contre, ce n'était 'pas très intéressant' a l'IPLV

74 : La précarité et l'absence de stabilité des interventions (volume) est une difficulté majeure. Cependant, je savais que cela était une des conditions de mon activité professionnelle. J'assume. Serait toutefois souhaitable, plus d'anticipation en cas de suppression d'interventions, plus de clarté et de transparence dans l'annonce de ces suppressions et de leurs raisons

89 : Manque de projet d'équipe pluridisciplinaire. Difficulté à monter, développer, financer des actions de recherche

96 : Je n'ai pas besoin de l'UCO pour vivre et comme ils paient mal je n'y retournerai plus. C'est pauvre. C'est étriqué. Les choses sont ""poussiéreuses"". Et ça paie plus mal que le public qui paie déjà mal.

97 : Aucun mot à dire sur les conditions de rémunération. Il fut un temps (de 90 à 2001 à peu près) où je donnais plus de 150 heures de cours à l'UCO (entre l'ISCEA d'Angers et d'Arradon et l'IPSA). Mais comme Arradon et Angers semblent être deux entités différentes, j'ai l'impression que je me suis fait blouser quelque part.

102 : Caractère parfois impersonnel lorsque l'on travaille en tant que vacataire (on vient seulement pour nos heures d'intervention), difficulté à se sentir appartenant à une équipe pédagogique et à penser nos interventions dans un ensemble, une cohérence

117 : manque de vision transversale des enseignements proposés dans le cadre du master

119 : Pas de difficulté particulière, si ce n'est le constat d'un certain sous-équipement informatique

122 : Les échanges avec les collègues qui animent les séminaires d'analyse de la pratique

IMA :

15 : aucune reconnaissance de l'ancienneté, ni de reconnaissance de la part des instituts

42 : A l'IMA, ils sont très gentils et l'ambiance de travail est agréable

51 : J'interviens peu et je rencontre un nombre limité de personnes uniquement celles de l'Ars.

IBEA :

15 : aucune reconnaissance de l'ancienneté, ni de reconnaissance de la part des instituts

45 : selon les années, lourdes charge d'enseignement à assurer (remplacement d'enseignants au dernier moment pour raison de santé par exemple) en très peu

de temps, sans aide; modules à mettre en place intégralement, le tout sans aucun espoir d'obtenir un poste derrière

86 : Personnellement, je souffre d'une certaine rétention ou omission d'information qui font penser à une certaine opacité dans les décisions prises. J'ai un peu de mal également à définir la politique générale de l'UCO en matière de projet universitaire. Je ne saurais définir ce qui fait la spécificité de l'UCO par rapport à d'autres unités laïques privées.

109 : RAS

127 : Je suis globalement satisfaite de mes conditions de travail à l'UCO (matériel, emploi du temps). Néanmoins, je trouve la rémunération insuffisante, sachant que les corrections de copies de contrôle continu ne sont pas prises en compte (2 h de correction nécessaires après un TP de 2 h), de même que les frais de transport (58 km AR pour ce qui me concerne).

IPLV :

17 : manque de clarté quant à l'avenir de la matière enseignée

29 : je n'ai pas assez d'heures de travail. la limite de 150H par an est très restreinte.

88 : Nature de contrat, délai de changement de salle, délai trop court pour être informé de mes charges de cours

95 : Je ne connais pas mes horaires avant début septembre, cela présente un problème pour trouver une nourrice

116 : Le manque de communication est évident. Il faut chercher l'information. Matériel multimédia vieillissant. Matériel audio plus que vieillissant et difficultés pour faire comprendre que l'entretien, bien que coûteux, doit être régulier!.....

Faculté de théologie :

118 : rien de notable